

Questions / Réponses

Liste de médicaments de l'AQPP

Questions / Answers

AQPP's Medication List

An English message will follow.

Bonjour,

Voici les réponses aux questions les plus fréquentes provenant des entreprises pharmaceutiques.

Afin d'alléger le texte, le terme « **Liste AQPP** » sera utilisé dans le présent document pour désigner la *liste de médicaments de l'AQPP*, alors que le terme « **Liste RAMQ** » désignera la Liste de médicaments de la RAMQ

Hello,

Here are the answers to the most frequently asked questions from pharmaceutical companies.

To simplify the text, the term "**AQPP's List**" will be used in this document to refer to *AQPP's Medication List*, while "**RAMQ's List**" will refer to RAMQ's medication list.

Pour toute information complémentaire / For further information :

ListeRx@aqpp.qc.ca

Quels sont les avantages pour une entreprise pharmaceutique d'inclure ses produits dans la Liste AQPP?

Entre autres, la Liste AQPP informe tous les pharmaciens propriétaires du Québec des produits disponibles dans la province, facilite la mise à jour des logiciels par les développeurs et, par conséquent, simplifie les transactions électroniques en pharmacie. En outre, inscrire un produit à la Liste AQPP facilite la couverture par les compagnies d'assurance privées.

En revanche, les renseignements qu'elle contient ne déterminent pas la couverture des régimes d'assurance.

Pourquoi inclure un produit dans la Liste AQPP si celui-ci sera introduit dans la Liste RAMQ?

La Liste AQPP contient tous les médicaments couverts par la Régie ainsi que des milliers d'autres produits et services pharmaceutiques disponibles dans la province de Québec. De ce fait, si votre produit est inclus dans la liste RAMQ, il sera automatiquement inscrit dans la Liste AQPP durant la validité de la couverture du régime d'assurance maladie du Québec. Si le produit est retiré de la liste RAMQ, nous nous réservons le droit de retirer le produit avec préavis pour les compagnies non abonnées.

Cependant, advenant que la demande d'ajout à la RAMQ soit refusée ou retardée, l'inscription à la Liste AQPP accélérera le processus d'inclure votre produit dans les logiciels en pharmacie ainsi que le remboursement auprès des assureurs privés, si ces derniers acceptent d'inclure le produit en question à leur plan de couverture.

Nous ajoutons également des renseignements pour les pharmaciens que la RAMQ n'inclut pas à sa liste, tels que : CUP, code de produit du fabricant, nature et annexe.

Pourquoi s'abonner à la Liste AQPP si votre produit N'EST PAS inclus dans la Liste RAMQ?

En plus de l'inscription illimitée de produits, l'abonnement annuel donne accès à deux utilisateurs et à toutes les communications afférentes à la Liste. Également, les ajouts sont traités dans un délai de 24 à 72 heures suivant la réception de la demande de soumission. Pour connaître d'autres avantages liés à l'inscription, vous pouvez aussi vous référer à la première question.

Un produit générique peut-il être inclus à la Liste AQPP lorsque son fabricant a délibérément choisi de ne PAS le faire figurer à la Liste RAMQ?

Oui, bien sûr. Il ne faut pas oublier que la Liste AQPP est une liste de référence pour les pharmacies du Québec. La Liste AQPP comporte notamment plusieurs milliers de médicaments, de produits naturels, de fournitures pharmaceutiques et les instruments médicaux susceptibles d'être prescrits.

Les manufacturiers qui inscrivent leurs produits sur la Liste AQPP reçoivent-ils une copie de cette liste ou y ont-ils accès pour effectuer des recherches?

Seuls les manufacturiers qui s'abonnent y ont accès. Ceux qui inscrivent un produit à l'unité reçoivent une confirmation de la part de l'AQPP, mais ne peuvent pas effectuer de recherche dans la Liste AQPP. Toutefois, il est possible pour un manufacturier de consulter la liste de ses produits en nous en faisant la demande afin de valider

l'exactitude des renseignements qui sont inscrits à la Liste de l'AQPP.

La nouvelle structure des frais a-t-elle une incidence sur les produits déjà inclus à la Liste AQPP?

Non. Une fois inscrits, les produits apparaissent sur la Liste AQPP jusqu'à nouvel ordre. Si un produit d'une compagnie n'étant pas abonnée à la Liste AQPP est retiré de la Liste RAMQ, des frais seront exigés pour que le produit demeure à notre liste.

Notez que nous communiquerons avec vous avant de procéder au retrait.

Le fabricant demeure toutefois responsable d'aviser l'AQPP de toute modification à ses produits. L'AQPP se réserve également le droit de suspendre temporairement tout produit ayant des informations manquantes ou non validées.

Les frais s'appliquent-ils uniquement aux nouvelles inscriptions à la Liste AQPP et une seule fois par produit?

L'abonnement annuel comprend un nombre illimité d'inscriptions à la Liste AQPP. Le tarif pour est de 2 940,37 \$ plus taxes. Sinon, une inscription unique (un DIN et formats associés) est offerte au coût 435,49 \$, taxes en sus. Ces tarifs sont valables pour l'année 2021-2022 et sont révisés annuellement au mois d'août.

Quels sont les délais d'inscription d'un produit à la Liste AQPP?

Depuis le 15 octobre 2019, la Liste AQPP est mise à jour une fois par semaine au minimum pour les produits qui ne sont pas inscrits à la liste de la RAMQ. Le produit sera inscrit à la Liste AQPP 2 à 3 jours suivant la réception de la demande de soumission si tous les critères sont respectés. Le produit sera affiché lors de la prochaine publication de la Liste AQPP.

Néanmoins, aucune publication ne sera effectuée pendant une durée approximative de 7 à 10 jours précédant la mise à jour de la Liste RAMQ.

English version

What are the benefits for a pharmaceutical company to include its products on AQPP's Medication List?

Among other things, the AQPP List informs all of Quebec's pharmacist-owners of products available in the province, facilitates the updating of softwares by developers and, as a result, simplifies electronic transactions in pharmacy. In addition, registering a product on AQPP's Medication List facilitates coverage by insurance companies.

On the other hand, the information it contains does not determine the coverage of insurance plans.

Why include a product in the AQPP List if it will be added to the RAMQ List?

The AQPP List contains all the drugs covered by the Régie as well as thousands of other pharmaceutical products and services available in Quebec. As a result, if your product is included in the RAMQ List, it will automatically be added to the AQPP List during the validity of the coverage by the Quebec health insurance plan.

If the product is removed from the RAMQ list, we reserve the right to remove the product with notice for non-subscribing companies.

However, in the event that the request for the addition to the RAMQ List is refused or delayed, the inscription on the AQPP List will speed up the process of including your product to the pharmacy softwares as well as the reimbursement to the private insurers, if they accept to include the product in question in their coverage plan.

We also add information for pharmacists that the RAMQ does not include in its list, such as: UPC, manufacturer's product code, nature and schedule.

Why subscribe to AQPP' Medication List if your product is NOT included in the RAMQ List?

In addition to unlimited product listings, the annual subscription gives two users access to the website and to all communications related to the List.

Also, we process your product listing request within 24 to 72 hours upon reception.

For other benefits of registration, you can also refer to the first question.

Can a generic product be included in the AQPP List when its manufacturer has deliberately chosen not to include it in the RAMQ List?

Yes of course. Keep in mind that the AQPP List is a reference list for Quebec pharmacies. The AQPP List includes several thousand drugs, natural products, pharmaceutical supplies and medical devices likely to be prescribed.

Do manufacturers who list their products on the AQPP List receive a copy of this list or do they have access to search?

Only manufacturers who subscribe can access it. Those who register a product by the unit receive a confirmation from the AQPP but can not search the AQPP List.

However, it is possible for a manufacturer to consult the list of its products by making a request to us, in order to validate the accuracy of the information entered on the AQPP List.

Does the new fee structure affect products already included in the AQPP List?

No. Once registered, the products appear on the AQPP List until further notice.

If a product from a company that is not subscribed to the AQPP List is removed from the RAMQ list, fees will be charged for the product to remain on our list.

Note that we will contact you before proceeding with the withdrawal.

However, the manufacturer remains responsible of notifying the AQPP of any changes to its products. The AQPP reserves the right to temporarily suspend any product with missing or invalidated information.

Do the fees apply only to new listings on the AQPP List and only once per product?

The annual subscription includes an unlimited number of listings on the AQPP List. The rate is \$ 2,940.37 plus taxes. Otherwise, a single registration (a DIN and associated formats) is available at a cost of \$ 435.49 plus taxes. These rates are valid for the year 2021-2022, and are revised annually in August.

What are the timelines for registering a product on the AQPP List?

Since October 15, 2019, AQPP's Medication List has been updated at least once a week for products that are not on the RAMQ list.

The product will be registered on the AQPP List 2 to 3 days following receipt of your request if all criteria are met. Then, it will be published in the next publication of the AQPP List.

Nevertheless, no publication will be carried out for a period of approximately 7 to 10 days preceding the update of the RAMQ List.